

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2021

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 16 juillet 2021.

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à dix-huit heures, Les membres du Conseil municipal de la commune de L'Île aux Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 21 septembre 2021 qui leur a été adressée par Philippe LE BÉRIGOT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de votants : 12 ; 11 aux points n°2-3-4
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 15 ; 14 aux points n°2-3-4

Date de convocation : le 21 septembre 2021

Présents :

Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Gildas POULOUIN, Régis TALHOUARNE, Maryse COHEN, Alizée BURBAN, Mathilde DANIEL, Pierre SOKOLOF, Christophe TATTEVIN.

Absents:

Edouard BRUNET a donné pouvoir à Philippe MORVANT.
Ronan CRÉQUER a donné pouvoir à Jacques BATHIAT.
Catherine LE ROUX a donné pouvoir à Gildas POULOUIN.

Secrétaire de séance : Marie-Paule BELLEGO

2021-06-02–Passation de l'avenant n°19 au contrat d'association de l'école Saint-Joseph

Madame Marie-Paule Bellego ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 7 octobre 2002 se prononçant en faveur de la conclusion d'un contrat d'association avec l'école Saint-Joseph ;

VU la convention en date du 20 novembre 2002 par laquelle la commune s'est engagée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph ;

VU l'estimation de l'inspection académique du coût moyen dans le département d'un élève scolarisé dans le public ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

FIXE la participation communale pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

- 7 élèves de classe maternelle X 1 385,84 €
 - 10 élèves de classe élémentaire X 426,65 €
- Soit un total de 13 967,38 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°19 à la convention du 20 novembre 2002.

2021-06-03–OGEC : aide à caractère social pour l'année 2020-2021

Madame Marie-Paule BELLEGO ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 7 octobre 2002 se prononçant en faveur de la conclusion d'un contrat d'association avec l'école Saint-Joseph ;

VU la délibération du 16 octobre 2020 en faveur de la passation de l'avenant n°18 ;

VU la convention en date du 20 novembre 2002 par laquelle la commune s'est engagée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph ;

VU le caractère social d'un service de garderie ;

Considérant le coût suivant :

Coût	Montant TTC
Coût du personnel	2325.00 €
Électricité	300.00 €
Participation parents	- 330.22 €
Total	2294.78 €

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

FIXE le montant de l'aide sociale garderie comme suit :

2294.78 € déduction faite de la participation des parents. Les fonds seront versés au 1^{er} octobre 2021.

2021-06-04–OGEC : aide à caractère social pour l'année 2021-2022

Madame Marie-Paule BELLEGO ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 7 octobre 2002 se prononçant en faveur de la conclusion d'un contrat d'association avec l'école Saint-Joseph ;

VU la délibération du 27 septembre 2021 en faveur de la passation de l'avenant n°19 ;

VU la convention en date du 20 novembre 2002 par laquelle la commune s'est engagée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph ;

VU le caractère social d'un service de cantine ;

Considérant le coût prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel	Montant TTC
Prix achat	4.21 €
Coût du personnel	2.90 €
Électricité	0.56 €
Eau	0.11 €
Total	7.78 €

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

FIXE le montant de l'aide sociale cantine prévisionnelle à 6235.20 € TTC repas déduction faite de la participation des parents (3.45 € par repas)

DÉCIDE de verser un acompte de 3000.00 € TTC au 1^{er} octobre 2021 et que le solde sera versé en fin d'année scolaire en réactualisant le coût du repas au vu des pièces justificatives et en fonction des repas servis.

2021-06-05–Budget principal : décision modificative n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 21-02-10 du 10 mars 2021 ;

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative au budget principal est nécessaire.

La trésorerie a demandé d'inscrire au budget des crédits afin de constituer une provision pour réduire le coût des admissions en non-valeur dans le temps.

Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement Dépenses		
Chapitre	BP 2021	Après DM n°1
Chapitre 68 Article 6817	0 €	230,00 €
Chapitre 67 Article 6748	1000.00 €	- 230,00 (770.00 €)

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

ADOpte la décision modificative n°1 du Budget principal telle que présentée ci-dessus.

2021-06-06– Travaux rue du Couvent : Plan de financement et sollicitation de subvention

Par courrier en date du 13 septembre 2021, Monsieur le Président du Conseil départemental informe qu'un nouveau financement est possible pour des investissements en matière de voirie. Ce dispositif est exceptionnel et doit être mobilisé rapidement. Monsieur le Maire propose de déposer une demande pour les travaux de la rue du Couvent par anticipation au programme de voirie 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Participation travaux effacement des réseaux	43 204.00 €	Conseil Départemental	50 000,00 €
Travaux voirie réseaux aménagements paysagers	69 000.00 €		
		Autofinancement	62 204.00 €
TOTAL	112 204.00 €	TOTAL	112 204.00 €

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

ADOpte le plan de financement ci-dessus.

2021-06-07–Signature d'un contrat et ses annexes portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue avec Morbihan Énergies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat en date du 8 novembre 2019 ;

Considérant la délibération n°2021-04-04 portant conclusion d'un contrat de coopération pour la production et la fourniture d'énergie solaire ;

Monsieur le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 portant les objectifs suivants :

A l'échelon local, la commune s'est engagée dans une politique publique de transition énergétique avec la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables et les circuits d'approvisionnement courts sur son territoire.

Dans ce cadre, le conseil municipal a approuvé la réalisation d'un projet d'autoconsommation collective sur son territoire et la signature d'un contrat de coopération pour la production et la fourniture d'énergie solaire lors de séance du 14 juin 2021.

Les bâtiments et équipements publics, figurant dans le bilan énergétique annexé à la présente, autoconsommeront l'énergie produite localement.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, il est proposé de compléter la délibération n° 2021604-04, par l'autorisation donnée à M. Le Maire de signer contrat portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue et ses annexes (dont les contrats particuliers de vente).

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal :

AUTORISE la signature d'un contrat portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue, permettant à la commune de participer à cette opération ainsi que ses annexes et tous les contrats afférents, notamment les contrats de vente d'énergie verte (0,064€/kWh) liant la commune pour chacun des équipements-bâtiments municipaux intégrant cette opération.

DÉSIGNE Monsieur Edouard BRUNET et Monsieur Pierre SOKOLOFF élus référents pour suivre ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

2021-06-08– Décisions du Maire prises par délégation

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Décision n° 2021-37 : Traitement curatif insecticide charpente et couverture église, La clinique du bois pour 15 480,00 € TTC
- Décision n° 2021-38 : Achat peinture pour marquage voirie, SIGNALS pour 1 761,38 € TTC
- Décision n° 2021-39 : Travaux remplacement et installation bornes électriques camping, AQUACHAUFF pour 8 840,94 € TTC
- Décision n° 2021-40 : Installation blocs autonomes éclairage de sécurité camping, IZELUX pour 1 587,53 € TTC
- Décision n° 2021-41 : 2 ordinateurs portables, installation outils et licences, sacoches, souris, MEDIABUREAUTIQUE pour 2 350,80 € TTC
- Décision n° 2021-42 : Impression gazette de juillet, IOV pour 2 145,00 € TTC
- Décision n° 2021-43 : Remplacement séparateur de graisse Jeunesse et Marine, IZENAH CREATION PAYSAGE pour 2 160,00 € TTC
- Décision n° 2021-44 : Reconstruction partielle pilier entrée propriété Paraquellos suite choc véhicule communal, ets ROBELET pour 1 740,00 € TTC
- Décision n° 2021-45 : Relevé topo ancienne station épuration Prado, AG2M pour 2 310,00 € TTC
- Décision n° 2021-46 : Mise en conformité des bâtiments communaux, IZELUX pour 10 555,58 € TTC
- Décision n° 2021-47 : Réparations tracteur Massey Fergusson, LE NORMAND pour 5744,94 € TTC
- Décision n° 2021-48 : Acquisition véhicule Carricolo, BODEMER AUTO pour 16 003,76 € TTC
- Décision n° 2021-49 : Déplacement de mouillages Dréhen, KERLANN MARINE 3 888,00 € TTC
- Décision n° 2021-50 : Acquisition véhicule Désomin, BODEMER AUTO pour 24 927,76 € TTC

La séance est levée à 19h10.

ILE AUX MOINES, le 28 septembre 2021
Le Maire, Philippe LE BÉRIGOT.

